



SAINT-HIPPOLYTE

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Lors d'une séance tenue le 10 décembre 2019, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1171-19-01 modifiant le Règlement de zonage numéro 1171-19.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 décembre 2019 après avoir reçu l'approbation de la Municipalité Régionale de Comté de la Rivière-du-Nord en vertu d'un certificat de conformité tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs à Saint-Hippolyte durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 15 janvier 2020.

Caroline Nielly  
Directrice générale adjointe  
/md